

M. MATTE: Voici les chiffres que je vous ai donnés tout à l'heure pour la période en question: 228 en 1952; 283 en 1953; 710 en 1954; 457 en 1955 et 298 en 1956.

M. JOHNSON (*Kindersley*): Je voulais dire avant 1952. Avez-vous ces chiffres.

Le TÉMOIN: Nous n'avons pas cette statistique sous la main. Nous n'avons les chiffres que pour les années que vous avez mentionnées dans votre demande.

M. JOHNSON (*Kindersley*): C'est bien, je vous remercie.

M. NICHOLSON: Monsieur le président, on a laissé entendre hier que le Ministre comptait probablement quelques-uns de ses amis politiques au nombre de son personnel itinérant. Il me semble opportun de féliciter le ministre d'avoir retenu les services d'un candidat du Crédit social de ma propre circonscription.

Le très hon. M. GARDINER: Merci d'en faire mention.

M. NICHOLSON: J'étais sur le point de vous demander comment il se faisait que vous ayez choisi un candidat du Crédit social et si son adhésion au parti avait pu nuire à son emploi d'inspecteur. Je parle ici de M. Robert S. Claypool, de Mistatim. Il était maire de sa municipalité à l'époque et ses concitoyens le considéraient beaucoup; je me demandais donc s'il avait continué de travailler pour l'Assistance à l'agriculture des Prairies après son choix comme candidat du Crédit social. M. Gardiner ou quelqu'un d'autre pourrait peut-être me fournir des précisions à ce sujet.

M. POMMER: Monsieur le président, cette question se rapporte-t-elle vraiment au sujet à l'étude?

M. MANG: Il vaudrait mieux la vider.

Le très hon. M. GARDINER: Je ne vois pas d'inconvénient à y répondre. Cet homme a été traité de la même manière, exactement, que celui qu'on a choisi comme candidat libéral dans la circonscription de Mackenzie. Il a eu la possibilité de terminer tout le travail qu'il avait en main au moment d'être élu candidat. Bien entendu, il en fut ainsi dans le cas de M. Marshall. Après que ce dernier eut été choisi candidat libéral, le bureau a cessé de l'appeler pour lui confier du travail. M. Marshall n'avait pas plus le titre d'employé du gouvernement que M. Claypool. Son nom figurait simplement sur la liste de ceux que le bureau appelle de temps à autre; je suppose que la principale raison pour laquelle on l'y avait inscrit est précisément celle que le député de Mackenzie a mentionné, savoir qu'il s'agissait d'un homme très actif au sein de sa localité. Comme il était maire de son village ou de sa municipalité et qu'il avait rendu service à ses concitoyens dans divers domaines, le bureau l'inscrivit sur sa liste. Il en est ainsi dans le cas de tous ceux dont le nom figure sur cette liste; comme je vous l'ai fait remarquer hier, nous suivons la même ligne de conduite que les compagnies d'assurance contre la grêle. Je me demande si ce point est bien compris. Nous nous faisons une règle de ne pas choisir des personnes qui ont besoin d'un emploi, car nous n'offrons pas de véritables emplois à nos inspecteurs. Ceux-ci peuvent être occupés à l'extérieur pour une semaine seulement, ou encore pour deux semaines ou deux mois, et nous prenons bien garde de ne pas engager des personnes qui n'ont pas d'emploi auquel retourner mais tout agriculteur a, bien entendu, un emploi auquel retourner; les conseillers municipaux sont habituellement des agriculteurs et c'est précisément dans cette catégorie de personnes que nous choisissons nos inspecteurs afin qu'une fois leur travail d'inspection terminé ils puissent retourner à leur occupation régulière. Tel est le genre de personnes que nous engageons. Je le répète, M. Claypool a été traité de la même manière que quiconque travaille pour nous, et je suppose qu'il en sera toujours ainsi.